Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 52

Artikel: Le budget des paysannes : III

Autor: Jaggi, Raymonde

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271066

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE STATUT DU LAIT

Comment voteriez-vous dimanche ?

Si on racontait, à l'étranger, que le peuple souverain s'ébranle le 16 mai, pour aller voter sur le statut du lait, on éveillerait plus d'un sourire, la Suisse est toujours le « peuple des bergers » ; mais ce qui provoquerait la stupéfaction, c'est que, dans ce problème de vente du lait, les femmes, les consommatrices, celles qui manipulent le lait tous les jours de leur vie, n'ont pas un mot à dire. On voit l'absurdité du système : l'Etat s'occupe des moindres détails du ménage — et tous les jours, cette tendance s'accentue — et les maîtresses de maison n'ont pas un mot à dire sur des problèmes qui les concernent directement.

La loi du 2 octobre 1964, sur laquelle les électeurs doivent se prononcer, le 16 mai, est assez détaillée, nous en extrayons deux passages essentiels :

« ... Le débit, à titre professionnel, de lait de consommation de toute espèce est subordonné à la délivrance d'un permis, établi par les services désignés en conformité de l'article 22, 1er et 3e alinéas.

« ... Le débit en magasin de lait pasteurisé, upérisé ou stérilisé, ainsi que le lait spécial et autres laits de consommation travaillé selon des procédés semblables, en emballages perdus ou en bouteilles (appelés ci-après lait pasteurisé) n'est subordonné à aucun permis...

« ... La construction et la mise en service de nouvelles installations de fabrication et de remplissage pour le lait pasteurisé sont subordonnés à la délivrance d'un permis... »

On voit, par ces citations, qu'il ne s'agit pas du tout du prix de base du lait, ni de la défense des producteurs, mais uniquement d'une réglementation de la distribution des laits emballés.

Qui donc a intérêt à ce que ne renaisse pas la « guerre du lait », où telle entreprise détaillante prétendait avoir le monopole des dépôts, qui donc, sinon les consommatrices ?

Les consommatrices, les seules qui ne soient pas consultées !

Les huit députées
au Grand Conseil neuchâtelois

Mme M. Blanc, socialiste

Mlle T. Scuri, socialiste

Mme L. Favre-Rognon, soc.

Mme M.-C. Popesco-Borel libérale

Mme J. Robert-Challandes libérale

Mlle R. Schweizer, socialiste

Mme Marguerite Greub, POP

Mme M. Corswant, POP

Le budget des paysannes

III

Nous examinerons aujourd'hui le budget d'une famille paysanne plus aisée.

I. Le domaine

Situé dans une région très favorable à la culture, il a une surface de 21,5 ha., dont 10,5 hectares de céréales, 2,5 ha. de plantes sarclées, 1,25 ha. de vignes.

Bétail : 22 vaches laitières, 6 génisses et 7 veaux, 10 à 15 porcs, 20 poules.

II. La famille

Père, mère, un enfant de 14 ans ; une jeune fille pour le ménage durant une partie de l'année, deux domestiques.

III. Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante :

32 % par la paie du lait
22 % par les ventes de céréales
19 % par la vendange
14 % par des ventes de bétail
6 % par les plantes sarclées
7 % par des encaissements divers et des gains accessoires.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 18 000 à 20 000 fr. pour couvrir les dépenses du ménage et de la famille.

1. Nourriture

	Production	Achats
Epicerie, boucherie, boulangerie, boissons, etc.		6 592.80
Lait	661.50	
Pommes de terre	300.—	
Farine	630.—	
Porc	1 504.—	
Veau	650.—	
Œufs	120.—	
Légumes	350.—	
Fruits	325.—	
Cidre	250.—	
Eau-de-vie	15.—	
	4 987.50	6 592.80

Il est intéressant de noter les apports importants de la ferme pour la nourriture dus aux conditions favorables d'une part, au soin et au goût de la paysanne pour le jardin et la basse-cour. Ces apports représentent en effet 43 % des dépenses totales de nourriture.

	Production	Achats
Vêtements		1 498.40
Amélioration du mobilier		805.—
Loyer (7 pièces, mi-confort)	1 200.—	
Chauffage	750.—	275.50
Produits de nettoyage		385.95
Eau, électricité, téléphone		750.—
Impôts		2 504.25
Assurance-vie		368.40
Médecin, dentiste, assurance-maladie		708.—
Journaux, livres, concession radio		222.—
Argent de poche, sorties, coiffeur participation aux sociétés locales		2 048.80
Cadeaux et divers		800.—
Vacances		590.—
Salaire jeune fille		800.—
Parti privée utilisation voiture		1 000.—
	6 937.50	19 349.10

En déduissant l'entretien des domestiques soit — selon les données ci-dessus 6000 fr. — il reste une dépense totale de 20 286 fr. 60 pour la famille. Il vaut la peine de noter que la nourriture de la famille ne représente ici que le 30 % des dépenses totales.

Raymonde Jaggi

L'orientation professionnelle des adultes

L'OCDE s'efforce d'inciter et d'aider les pays membres à prendre toute une série de mesures destinées à faciliter l'ajustement réciproque de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

L'idée d'un service d'orientation professionnelle s'est développée dans une société où l'économie était relativement stable et où l'on aimait à croire que chaque adolescent, à la fin de sa scolarité, avait à faire un choix professionnel définitif.

L'idée d'un choix professionnel pour chaque individu n'est donc plus qu'une illusion. Dans la société moderne, caractérisée par des changements fréquents et rapides, le changement de profession est un phénomène normal dont il faut tenir compte en organisant le service d'orientation professionnelle.

Parmi les groupes d'adultes qui se trouvent placés devant un nouveau choix professionnel, on distingue les catégories suivantes :

1. ceux qui, ayant travaillé pendant quelques années dans leur profession, sont désireux de travailler à un niveau plus élevé ;
2. ceux qui, ayant eu pendant leur adolescence différents emplois choisis un peu au hasard, désirent à l'âge adulte bénéficier d'une formation systématique ;
3. ceux qui, faute de trouver un emploi, ont commencé leur carrière dans l'agriculture et y sont restés jusqu'au moment où ils désirent se marier ;
4. les femmes mariées (plus les veuves et les divorcées) qui désirent retrouver un emploi ;
5. les étudiants de l'enseignement supérieur qui désirent choisir une nouvelle carrière ou sont contraints de le faire ;
6. ceux qui sont en chômage ou sont menacés de l'être ;
7. les jeunes gens qui vont terminer leur service militaire ;
8. les groupes désavantagés (les handicapés, les travailleurs âgés, etc.).

La nouvelle politique du travail dirigée vers l'accroissement de la mobilité interprofessionnelle et interrégionale de la main-d'œuvre suppose que la société est prête à assumer la charge de rééducation et de reclassement, du manque à gagner pendant cette période, ainsi que des frais de voyage et de réinstallation des familles.

L'accélération du progrès technique a créé, dans la plupart des pays, des problèmes d'emploi : d'une part un chômage considérable, d'autre part une pénurie grave de cadres qualifiés.

Une répartition rationnelle de la main-d'œuvre implique une harmonie entre la formation des travailleurs et les besoins du marché du travail nécessaire. L'analyse économique nous a montré qu'une répartition rationnelle de la population active est l'une des conditions essentielles d'une croissance économique. Pour établir l'harmonie, il faut donc adapter le système d'éducation aux besoins de l'économie. A courte échéance, on peut remédier au manque d'harmonie en créant des voies de formation non traditionnelles à la portée des travailleurs adultes (cours de promotion, cours de perfectionnement et de formation complémentaire, formation accélérée, etc.). Une politique active en matière de main-d'œuvre peut atteindre le plein emploi et réaliser la croissance économique dans une société libre. La documentation sur les professions est insuffisante. Etant donné les recherches et les consultations que la rédaction de cette documentation exige, il conviendrait d'y affecter un personnel spécial. Il est souhaitable qu'une coopération internationale s'établisse dans ce domaine !

ASF

Le traitement des fentes labio-maxillo-palatines

Un enfant vient de naître. Grande joie au foyer si le bébé est bien constitué. Mais combien de tristesse si l'enfant porte une fente à la lèvre supérieure (bec de lièvre), à laquelle s'ajoutent souvent une fente palatine (gueule de loup). Sous le choc, les parents sont désemparés, ne savent que faire, tant les problèmes à résoudre les affolent.

En effet, les bébés atteints de cette infirmité congénitale grave ne peuvent être nourris au sein. Il faut leur donner à manger soit à la cuillère, soit avec un biberon à longue tétine. Plus tard, ces enfants auront des difficultés dans l'acquisition élémentaire du langage, sans parler des moqueries dont ils seront l'objet de la part de leur entourage, ce qui peut engendrer des troubles psychiques plus ou moins apparents. C'est pourquoi, il est d'urgente nécessité de montrer le bébé à un chirurgien dès les premiers jours de sa vie.

Actuellement, la chirurgie a fait de tels progrès qu'on peut corriger d'une façon remarquable les infirmités de ce genre, à condition d'entreprendre l'opération aussitôt que l'enfant est en état de la supporter. Il se peut que l'intervention se fasse en deux temps. Dans ce cas, il faudra retourner à la clinique. Cela paraît cruel aux mères qui voudraient, dans leur ardent amour, prendre sur elles les souffrances de leur enfant.

Pendant toute la période de croissance jusqu'à l'âge adulte, les enfants sont soumis à des contrôles réguliers, effectués par une équipe de spécialistes travaillant la main dans la main, composée du chirurgien, du dentiste, de l'oto-rhino-laryngologiste et du logopédiste, qui décident la prochaine étape du traitement. L'avenir de l'enfant en dépend, mais la patience, la persévérance des parents et du petit malade aident considérablement au succès du traitement. Il arrive que les mères, obligées de travailler, trouvent difficilement le temps de conduire l'enfant chez le médecin. Nous leur conseillons de s'adresser à Pro Infirmis où une assistante s'en chargera ainsi que d'établir un horaire des contrôles qu'elle suivra avec conscience et fidélité.

C'est une activité de l'assistance parmi tant d'autres, car un service social s'occupe, en outre, des ménagères infirmes, d'enfants et d'adultes impotents, veille à l'application de mesures médicales ordonnées par l'assurance invalidité, conseille les parents dans le choix d'un foyer pour leur petit arriéré, se livrent à la recherche de travail à domicile, etc.

Les ressources obtenues par la vente de cartes sont consacrées aux infirmes, surtout à ceux qui ne bénéficient pas des prestations de l'assurance invalidité. Il sont toujours très nombreux et comptent sur votre geste généreux. Pro Infirmis organise sa vente de cartes, du 25 mars au 20 avril 1965. Son Compte de chèques postaux est 10 - 258.